

**DEPARTEMENT DE LA
HAUTE-SAVOIE**

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**ARRONDISSEMENT DE ST
JULIEN-EN-GENEVOIS**

**Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile Zola
74100 ANNEMASSE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
COMITÉ SYNDICAL**

**OBJET :
ADMINISTRATION
GENERALE ADOPTION PV
DU 22 MAI 2026**

Séance du 25 septembre 2026

N° CS2026_77

Nombre de délégués titulaires
en Exercice : 48

L'an deux mille vingt six, le vingt cinq septembre à 12h30, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps et en visioconférence sous la présidence de Monsieur Gabriel DOUBLET, Président,

Convocation du : 18 septembre 2026

Secrétaire de séance : Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI

Présents : 37

Pouvoirs : 1

Nombre de votants : 38

● Délégués présents :

M. Gabriel DOUBLET - M. Patrice DUNAND - M. Christophe SONGEON - M. Emmanuel TRONC - Mme Anne-Laure OLLIET - M. Sébastien JAVOGUES - Mme Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI - Mme Christine DUPENLOUP - M. Stéphane CLAEYS - M. Benoît CHAMBOURDON - M. Jean-Louis TEMIL - M. Philippe DINOCHAU - M. Laurent FAVRE - Mme Marion BARGES-DELATTRE - M. Nicolas TEREINS - M. Antoine BLOUIN - M. Patrick ANTOINE - Mme Christine BURKĬ - M. Olivier GUICHARD - M. Vincent SCATTOLIN - M. Pierre-Marie PHILIPPS - M. Bernard CHAUVET - M. Michel DUTKIEWICZ - M. ETIENNE T'KINT DE ROODENBEKE - Mme Véronique GILLET - M. Jack-Frédéric LAVOUE - M. Pierre MADER - M. Jérôme HASSAN - M. Philipp DALHEIMER - M. Francois DEVILLE - M. Jean-Baptiste BAUD - M. Thomas LAROCHE - Mme Julia LAHURE - M. Patrick PERREARD - M. EDDI ETIENNE - M. Cédric MERLOT - M. Olivier CARRILLAT

● Délégués représentés :

M. Florent BENOIT donne pouvoir à M. Cédric MERLOT

● Délégués excusés :

M. Stéphane VALLI - M. Cyril DEMOLIS - M. Denis SERVAGE - M. Bernard BOCCARD - M. Denis MAIRE - M. Richard BAUD - Mme Vanessa LAURENT-MICHEL - M. Michel CAPLOT - M. Laurent MIVELLE - M. Christophe PERY

ADMINISTRATION GENERALE ADOPTION PV DU 22 MAI 2026

Vu les articles L. 2121-15, L. 2121-29, L. 2131-2 et L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales ;

_

Monsieur le Président soumet à l'approbation du Comité syndical le compte-rendu de la réunion du Comité syndical du 22 mai 2026.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** le compte-rendu de la réunion du comité syndical du 22 mai 2026

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Secrétaire de séance
Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI

Le Président
Gabriel DOUBLET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.